



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Avenant n°2 à la convention de transfert des biens meubles et immeubles du 10 décembre 1988 au profit du SDIS, entre le District de l'Agglomération Dijonnaise et le SDIS - Restitution d'un logement

Par convention en date du 10 décembre 1998, le District de l'agglomération dijonnaise (devenu Dijon métropole) a mis gracieusement à disposition du SDIS de Côte-d'Or, différents biens immeubles dont un appartement de type IV situé 11 E, rue Jean-Baptiste Baudin à Dijon.

Par délibération du 26 septembre 2013, le conseil du Grand Dijon (devenu Dijon métropole) a approuvé l'avenant n°1 à la convention sus-visée, transférant au 1^{er} septembre 2013 les 2/3 du bâtiment d'habitation comportant 26 logements.

Par courrier en date du 26 septembre 2025, le SDIS de Côte-d'Or a souhaité restituer, à compter du 1^{er} novembre 2025, l'appartement de fonction mis à disposition des personnes affectées aux postes de direction.

Il y a lieu de définir les modalités de restitution de ce bien, ainsi que les engagements respectifs des parties dans le cadre de leur gestion future.

La date de prise d'effet de la restitution de ce bien est établie à la date de signature de l'état des lieux de sortie et de restitution des clés.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les termes du projet d'avenant n°2 à la convention initiale du 10 décembre 1998, joint en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou par délégation, le vice-président concerné, à signer l'avenant n°2 à la convention sus-visée ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	